

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 février 2009

Le mercredi 25 février 2009, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Jean-Claude FONT, Maire.

Présents :

Mesdames Marie-Thérèse BOITTIN, Nicole LEGENDRE, Chantal LELIEVRE, Anne MINETTE, Josette PICHOT.

Messieurs Jean-Claude FONT, Yann BEGUEL, Philippe BELLIER, Régis DERENNE, Daniel GERAULT, Hervé GOUGEON, Loïc JORRE, Régis LESAULNIER, Bernard PLANCHARD.

Absent excusé : Arnaud LEVEIL.

Secrétaire de séance : Nicole LEGENDRE

Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU CR DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 29 JANVIER ET DU 17 FEVRIER 2009
- II. PROJETS EN COURS
- III. ECOLE
- IV. FCTVA (FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA)
- V. PASS-FONCIER
- VI. INTERNET
- VII. COMPTES ADMINISTRATIFS 2008
- VIII. QUESTIONS DIVERSES



- I. APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2008
- II. PROJETS EN COURS

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION

- ↵ L'effacement des réseaux électriques est terminé. Il est regrettable qu'un lampadaire manque à l'entrée du bourg.
- ↵ Trottoirs : il manque une fosse de plantation.

Il reste à terminer :

- ↵ Noue
- ↵ Plantations
- ↵ Mobilier urbain
- ↵ Parking

A revoir :

- ↵ Plateau : attente de réponse du Conseil Général

III. ECOLE

- ↳ Les sondages sont effectués.
- ↳ Lancement de la consultation pour la cour.

IV. FCTVA (FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA)

Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA. Pour les communes qui ont des investissements en cours, la TVA peut être récupérée au bout d'un an au lieu de deux ans.

Le CM donne son accord pour signer cette convention avec l'Etat.

V. PASS-FONCIER

Cela concerne le lotissement privé acquis par les maisons Guillaume : 3 maisons sont construites, mais aucune n'est vendue, et il reste 16 parcelles invendues. Suite à ces difficultés de construction, une solution est proposée pour un plan de relance : participation au dispositif pour l'attribution d'une aide à l'accession populaire à la propriété, par l'intermédiaire du Pass-foncier.

Principe de Pass-Foncier :

- La mairie donne une subvention de 2000 euros par maison,
- La TVA passe de 19,6 à 5,5%,
- Les accédants à la propriété paient le terrain au bout de 15 ans.

Cela concerne 19 maisons, mais la commune n'est pas tenue de couvrir l'ensemble ; l'opération ne peut concerner que quelques maisons.

En contrepartie, nous proposerons aux maisons Guillaume de participer à la voirie du lotissement.

Ce pass-Foncier a un double avantage :

- Permettre l'accession populaire à la propriété,
- Faire avancer le lotissement pour terminer la voirie.

Le CM donne son accord pour le Pass-Foncier sur les 3 maisons existantes.

VI. INTERNET

- ↳ Renouvellement du portail internet départemental des commandes publiques : 128 €
- ↳ Renouvellement abonnement du site internet : 50 €

Le CM donne son accord pour le renouvellement des contrats.

VII. COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Légende :

FR : Fonctionnement Recettes

FD : Fonctionnement Dépenses

IR : Investissement Recettes

ID : Investissement Dépenses

1. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2008

✓ FR : 782 277,52 €	FD : 699 618,60 €	} <i>Déficit : 332 939,22 €</i>
✓ IR : 1 023 181,43 €	ID : 1 438 779,57 €	

Le CM vote à l'unanimité des membres présents ce compte administratif COMMUNE 2008.

2. COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DU MUGUET 2008

✓ FR : 228 673,61 €	FD : 1,41 €	} <i>Excédent : 228 672,20 €</i>
✓ IR : 0 €	ID : 0 €	

Le CM vote à l'unanimité des membres présents ce compte administratif LOTISSEMENT COMMUNE DU MUGUET 2008.

3. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2008

✓ FR : 46903,67 €	FD : 15 471,84 €	} <i>Excédent : 14 713,45 €</i>
✓ IR : 30 586,92 €	ID : 47 305,30 €	

Le CM vote à l'unanimité des membres présents ce compte administratif ASSAINISSEMENT 2008.

4. COMPTE ADMINISTRATIF CLSH 2008

✓ FR : 116 498,58 €	FD : 25 332,66 €	} <i>Excédent : 86 534,89 €</i>
✓ IR : 0 €	ID : 0 €	

Le CM vote à l'unanimité des membres présents ce compte administratif CLSH 2008.

5. COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DES FORGES 2008

✓ FR : 7 733,39 €	FD : 7 733,39 €	} <i>0 €</i>
✓ IR : 149 545,16 €	ID : 149 545,16 €	

Le CM vote à l'unanimité des membres présents ce compte administratif LOTISSEMENT COMMUNE DES FORGES 2008.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

↳ Secrétaire de mairie : Naissance Nolann THERREAU. Le conseil municipal félicite les heureux parents.

↳ Inscription au concours des écharpes d'or : il récompense les communes qui ont fait des efforts dans le cadre de la sécurité routière.

Il est 22h30, la séance est levée.